

Recommandations sur la collecte de la taxe de séjour
Vers une gestion moderne et simplifiée
Mars 2026

Avant de lancer une réflexion sur la situation du logement à Saint-Barthélemy, le CESCE a souhaité se concentrer, dans un premier temps, sur l'enjeu fondamental de la fiabilisation des données.

En effet, sans une vision juste, aucune stratégie efficace n'est possible.

Les membres du CESCE constituant cette Commission de travail ont par conséquent réfléchi à des leviers pour :

- Fiabiliser la collecte de l'information
- Optimiser la perception de la taxe de séjour
- Doter les services de la Collectivité d'outils capables de produire des données fiables et croisées sur la réalité du bâti et du logement sur le territoire et permettre, à terme, une vision exhaustive et juste du parc immobilier de Saint-Barthélemy.

Ce travail a débouché sur une série de recommandations techniques opérationnelles destinées davantage à l'usage interne des services de la Collectivité impliqués.

Ce rapport, adopté à l'unanimité par le CESCE en mars 2026, propose une réforme structurelle des outils de déclaration et de perception de la taxe de séjour afin de garantir des données fiables et d'optimiser les recettes de la Collectivité.

1. Constat : Un système actuel perfectible

Bien que la taxe de séjour soit la 3ème source de revenus de la Collectivité (15 millions d'euros en 2023), des lacunes persistent dans sa gestion actuelle :

- **Processus manuels lourds** : Le traitement des déclarations (papier, email) est chronophage pour les services, ce qui freine le contrôle et l'analyse statistique.
- **Données peu fiables** : L'absence d'adressage obligatoire et de vérification administrative sur la plateforme *Déclaloc* entraîne de nombreux doublons et des statistiques imprécises sur le parc locatif.
- **Outils inadaptés** : Les plateformes actuelles ne permettent pas l'importation de fichiers pour les professionnels, et les propriétaires n'ont pas de visibilité sur les reversements effectués par leurs mandataires.

2. Objectifs visés par les recommandations formulées par le CESCE

Dans la continuité du travail déjà engagé par les services de la Collectivité, le CESCE préconise la mise en place d'un dispositif **plus simple, plus juste et plus transparent** couvrant tous les acteurs (propriétaires, agences, hôtels, plateformes) pour assurer la transparence et l'efficacité du recouvrement.

Plus largement, les préconisations formulées par le CESCE visent à doter Saint-Barthélemy d'un outil à la hauteur de son excellence touristique, tout en fournissant les données nécessaires pour offrir une vision visant à mieux gérer l'équilibre entre tourisme et logement local.

3. Une stratégie en trois étapes selon le CESCE

- **Étape 1 : Optimisation de Déclaloc**
 - Fiabilisation par l'adresse : Intégration obligatoire de la Base Adresse Nationale (BAN) pour chaque hébergement afin de supprimer les doublons et garantir une traçabilité précise.

- **Étape 2 : Création d'une solution unique de déclaration et de paiement de la taxe : Centralisation, simplification et suivi :**
 - Remplacement de tous les systèmes de déclaration existants (e-mail, site taxesejour.fr, formulaires papier, etc.) par une solution unique et utilisable par tous les déclarants (propriétaires, agences de location, managers, comptables, hôtels et plateformes telles qu'Airbnb).
 - Des modes de saisie intuitifs et plus adaptés aux professionnels (ex. importation directe de fichiers)
 - Génération de tableaux de bord favorisant la génération statistiques pour la Collectivité
 - Meilleur suivi par les propriétaires grâce à un espace sécurisé
 - Paiement de la taxe facilité

- **Étape 3 : Développement d'un outil de gestion bâtiminaire "ad hoc" pour une meilleure connaissance du bâti sur le territoire en remplacement de Déclaloc**
 - Rationaliser le processus de déclaration
 - Optimiser la collecte des recettes
 - Garantir une connaissance exhaustive du parc immobilier et de son utilisation
 - Offrir une meilleure perspective sur les futurs besoins du territoire

Rapport complet consultable sur demande au CESCE.

Modernisation de la taxe de séjour : Vers une gestion simplifiée et fiable

LES CONSTATS

Des outils qui manquent d'efficacité et des processus lourds

- Plusieurs outils de déclaration et de gestion non connectés entre eux,
- Un traitement chronophage des informations via plusieurs circuits (déclaration en ligne, envoi de fichiers par e-mail, dépôt en main propre),
- Des outils peu adaptés aux divers profils utilisateurs.



Des données collectées peu exploitables et qui manquent de fiabilité



- De nombreux doublons et erreurs d'adressage dans la base Déclaloc
- Une absence de contrôle automatisé
- Une absence de vision juste qui freine toute stratégie efficace

LES PRÉCONISATIONS DU CESCE

Fiabiliser grâce à l'adressage



Sur Déclaloc, déclaration obligatoire de l'adresse du bien au format de la Base Adresse Nationale pour supprimer tous les doublons d'hébergements.

Unifier les déclarations et les paiements



Faire évoluer l'outil taxe de séjour en solution unique de déclaration et de paiement : modes de saisie intuitifs et adaptés aux divers profils utilisateurs, génération de tableaux de bord, paiement et suivi facilités.

Évoluer vers un outil de gestion bâtiminaire

À terme, remplacer Déclaloc par un outil *ad hoc* pour rationaliser la procédure, optimiser la collecte de la taxe, générer des statistiques et des données exploitables et offrir une meilleure vision sur les futurs besoins en logement du territoire.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Plus de transparence, de fiabilité et d'efficacité



Moderniser les outils de déclaration et de collecte pour garantir un système mieux adapté à chaque utilisateur, plus simple et davantage fiable et opérationnel pour la Collectivité.

Piloter le territoire par la donnée



Faire de la taxe de séjour bien plus qu'une contribution fiscale en la transformant en un véritable outil d'observation du parc immobilier et de la destination des biens grâce à des données fiables.